



Garantie DO décennale - assureur en faillite

Par **Francus**, le **07/01/2019 à 14:02**

Bonjour
Tout d'abord merci de me permettre de poser ma question sur votre site.
Voici mon cas :
- j'ai acheté une maison en janvier 2018
- cette maison a été construite par un maître d'œuvre en 2015, par le précédent propriétaire
- le jour même de la signature d'acte, en revenant sur place, nous avons constaté un dégât des eaux que le propriétaire précédent prétendait ne pas avoir constaté
- il s'agissait d'une infiltration d'eau au plafond, provenant d'un défaut d'étanchéité de la toiture / façade
- le maître d'œuvre (xxxxxxxanonymisation ARS SUR MOSELLE)) a proposé de faire faire les réparations sans avoir recours à son assurance
- un an plus tard, janvier 2019, récurrence de l'infiltration, car réparation mal faite
- cette fois je veux contacter directement l'assureur du maître d'œuvre et celle de l'entreprise d'étanchéité : ces dernières ont été liquidées (XXXXXX anonymisations
- Quels sont mes recours ? Je suspecte le maître d'œuvre comme l'ancien propriétaire d'avoir par ailleurs été peu honnête.
Merci pour avis.
François xxxxxanonymisation

Par **chaber**, le **07/01/2019 à 14:47**

bonjour
recours auprès du FGAO mais c'est un parcours du combattant